



Demande de logement

Vous souhaitez faire une demande de logement social à Trappes ? Voici toutes les démarches à suivre et informations essentielles pour faciliter votre demande.

Comment faire une demande de logement social ?

Pour déposer une demande, vous devez :

- **Remplir un dossier en ligne** sur le portail officiel : www.demande-logement-social.gouv.fr.
- **Ou retirer un dossier papier** directement en Mairie.

Dépôt en mairie :

- Un rendez-vous est nécessaire.
- Contactez le **01 30 69 16 50** ou présentez-vous au **guichet du service Logement** (1er étage de l'Hôtel de Ville).

Documents requis :

- Une **pièce d'identité** ou un **titre de séjour valide** est obligatoire.
- Un **dossier complet** incluant toutes les pièces justificatives nécessaires (revenus, situation familiale, etc.).

Étapes du processus de demande :

1. Enregistrement de la demande :

- Votre dossier est enregistré dans le **fichier national des demandeurs de logement**.
- Un **numéro unique départemental (NUD)** vous sera attribué, preuve officielle de votre inscription.

2. Suivi et validité :

- Votre dossier est **valable un an** et doit être **renouvelé chaque année**.
- Informez le service logement de tout changement important (situation familiale, emploi, adresse...).

3. Attribution d'un logement :

- La **Direction du Logement** présente des candidatures au bailleur social.
 - L'attribution finale est décidée par la **Commission d'attribution du bailleur**.
-

Critères et délais d'attribution

- **Durée moyenne d'attente : 33 mois** (toutes typologies confondues).
 - **Contingent réservé** : La Ville propose des candidats uniquement pour une partie des logements. D'autres organismes (SQY, État, Action Logement) peuvent également proposer des candidats.
 - **Typologie du logement** : Le nombre de pièces demandé doit correspondre à votre **composition familiale**.
 - **Justification** : Veillez à bien détailler et justifier les **motifs de votre demande**.
-

Bailleurs sociaux partenaires

La Ville de Trappes travaille avec **9 bailleurs sociaux** :

- VALOPHIS SAREPA
 - RÉSIDENCE YVELINES ESSONNE
 - ICF LA SABLIERE
 - I3F
 - ANTIN RÉSIDENCES
 - LOGIREP
 - TOIT ET JOIE
 - SOFILOGIS
 - SEQENS
-

Besoin d'un accompagnement ?

Prévention des impayés et soutien

Si vous rencontrez des **difficultés financières** ou des risques d'impayés, le **service logement et prévention des impayés** de la Ville propose :

- Un **accompagnement budgétaire** personnalisé.
- Une orientation vers les **services sociaux adaptés**.

N'attendez pas pour demander un rendez-vous afin d'éviter tout risque d'expulsion.

Cas particuliers et dispositifs complémentaires

- **Jeunes de moins de 30 ans** (étudiants, apprentis, jeunes actifs) : Consultez le **CLLAJ** de Saint-Quentin-en-Yvelines.
 - **Travailleurs sur SQY sans y résider** : Contactez le **service habitat** de SQY.
 - **Fonctionnaires d'État** : Renseignez-vous auprès de votre **correspondant ministériel** pour une inscription sur **BALAE**.
 - **Salariés du secteur privé** : Pensez à Action Logement (ex 1% patronal).
-

Vous souhaitez déposer une demande ?

- **En ligne** : www.demande-logement-social.gouv.fr
- **Par téléphone** : 01 30 69 16 50
- **En mairie** : Service Logement, 1er étage de l'Hôtel de Ville

Liens utiles

[site officiel du Gouvernement](#)
[Valophis Sarepa](#)
[Résidence Yvelines Essonne](#)
[ICF La Sablière](#)
[I3F](#)
[Antin Résidences](#)

[Toit et Joie](#)
[Sofilogis](#)
[Demande en ligne de résidence sociale ADOMA](#)
[site du CLLAJ](#)
[service habitat de Saint-Quentin-en-Yvelines](#)
[BALAE](#)
[Action Logement](#)
[Demande de logement ADOMA](#)
[CDC Habitat](#)
[Cerfa 14069 - Demande de logement](#)

Contact

accueil.logement@mairie-trappes.fr